

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



22016967

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

27 JAN. 2022

DU NOTARIAT
Greffe

N° d'entreprise : **0451 922 109**

Nom

(en entier) : **JULASYLFLO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Nivelles, 4 à 1476 Genappe**

Objet de l'acte : Renouvellement des mandats. Conseil d'Administration. Pouvoirs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 novembre 2021:

4^{ème} Résolution - Renouvellement des mandats

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Pour rappel, le conseil d'administration se compose comme suit :

- Dominique NIEUWENHUYS, administrateur délégué, domiciliée à 1476 Houtain-le-Val, chemin de la Mouline, 2 ;
- Flore de CARTIER d'YVES, administrateur, domiciliée à 1476 Houtain-le-Val, rue de Nivelles, 2 ;
- Sylvain de CARTIER d'YVES, administrateur, domicilié à 1476 Houtain-le-Val, rue de Loupoigne, 1.

Les mandats des administrateurs venant à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, cette dernière décide de les renouveler pour une durée de six ans.

Ceux-ci viendront donc à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027.

Les mandats des administrateurs ne seront pas rémunérés.

L'étendue des pouvoirs des administrateurs et les modalités d'exercice de ceux-ci, sont celles prévues par les statuts de la société.

6^{ème} Résolution - Conseil d'Administration

À l'instant, s'est réuni un conseil d'administration de la société, afin de nommer en qualité de Président du conseil d'administration et d'administrateur délégué, Madame Dominique NIEUWENHUYS, laquelle accepte.

Suite à cette décision, le conseil d'administration se compose désormais comme suit :

- Dominique NIEUWENHUYS, Président du conseil d'administration et administrateur délégué ;
- Flore de CARTIER d'YVES, administrateur ;
- Sylvain de CARTIER d'YVES, administrateur.

Les mandats de Président du conseil d'administration et d'administrateur délégué viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027.

Ils ne seront pas rémunérés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/02/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

L'étendue des pouvoirs du Président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué, ainsi que les modalités d'exercice de ces pouvoirs, sont celles prévues par les statuts de la société.

7^{ème} Résolution - Pouvoirs

Tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, sont conférés à M. Dariusz DYNEROWICZ, domicilié à 1300 Limal, rue Félicien Mosray, 32, afin d'assurer le dépôt au greffe du Tribunal de l'entreprise et la publication au Moniteur belge des résolutions qui précèdent (4. & 6.), ainsi que l'éventuelle modification de l'inscription de la société auprès d'un guichet d'entreprises (Banque-carrefour des entreprises), de sa caisse d'assurances sociales et auprès de l'administration fiscale.

M. Dariusz DYNEROWICZ
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/02/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).